N° 2023/011/011

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Lionel **ARPIN**, Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

Absents excusés : Joël **ARPIN** (pouvoir à Christel **MAILHÉ**), Corentin **BOUCHER** (pouvoir à Anne-Emmanuelle **LECLERE**), Romain **BOUVET** (pouvoir à Mathieu **LECLERCQ**), Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Lionel **ARPIN**), Eric **JACQUEMOUD**, Alexine **LAFAY**, Frédéric **LIMBARINU**.

Secrétaire de séance : Marie-Claude **SORREL**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 11 - Votants : 15
Date de la convocation : le 14 décembre 2023.
Date de publication : 28 décembre 2023 au 28 février 2024

****

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PREALABLE POUR LA RESTAURATION ET LA SAUVEGARDE DES EDIFICES DE PATRIMOINE RELIGIEUX AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil municipal souhaite engager des opérations de restauration et de sauvegarde du patrimoine religieux dont la Commune est propriétaire, les services municipaux compétents sont mobilisés et bénéficient de l'accompagnement du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Savoie) et de la Conservation Départemental du Patrimoine.

Des visites de terrain ont permis d'identifier plusieurs édifices pour lesquels des opérations de restauration et/ou de sauvegarde semblent prioritaires, il s'agit de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste, des chapelles du Breuil, Notre-Dame-de-Liesse et Saint-Germain.

Afin de prioriser les travaux à effectuer et déterminer l'engagement financier à mobiliser par la collectivité pour leur réalisation, il convient de confier la réalisation d'une étude préalable pour chacun des ces édifices à un architecte du patrimoine qui sera chargé de réaliser des diagnostics de l'existant et de proposer des solutions de traitement ou de travaux, ainsi que le suivi des travaux lorsqu'ils seront lancés.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20231220-2023-011-011-DE
Date de télétransmission : 28/12/2023
Date de réception préfecture : 28/12/2023

Le coût global de cette étude préalable est estimé à 80 000 €uros par la collectivité pour les 4 édifices précités.
Un marché public sera lancé en début d'année 2024 pour le recrutement d'un architecte chargé de réaliser cette étude.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Etudes	80 000 €	FDEC	24 %	19 200 €
		Autofinancement de la commune	76 %	60 800 €
TOTAL	80 000 €	TOTAL	100 %	80 000 €

Aussi, la commune sollicite un accompagnement auprès du Conseil Départemental, au titre du FDEC (Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ➔ **APPROUVE** la réalisation de ce projet,
- ➔ **SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil départemental,
- ➔ **DEMANDE** l'autorisation de démarrer l'étude de manière anticipée avant la décision d'octroi de la subvention
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces issues de la présente

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

Le secrétaire de séance,
Marie-Claude SORREL

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20231220-2023-011-011-DE
Date de télétransmission : 28/12/2023
Date de réception préfecture : 28/12/2023